

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

23-58194

Remplacement d'un système à projecteur de source afin de fournir le champ d'irradiation de référence utilisé pour l'élaboration des étalons de mesure

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC au plus tard à la date de clôture indiquée dans celui-ci, l'agent ou agente de négociation des contrats peut attribuer le contrat au fournisseur présélectionné.

2. Définition des besoins

Le Centre de recherche en métrologie du Conseil national de recherches du Canada a besoin de la fourniture d'un (1) appareil électronique à projecteur de source à haut débit de dose (HDR) d'une source d'iridium-192 (^{192}Ir) afin de fournir le champ d'irradiation de référence pour l'élaboration d'étalons de mesure pour la dosimétrie en curiethérapie et la prestation de services d'étalonnage.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (Exigences essentielles minimales)

- Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités que son produit, matériel ou système (selon le cas) satisfait aux exigences suivantes :
 1. L'appareil électronique à projecteur doit être autoprotégé de manière à ce que le débit de la dose mesuré autour du système soit inférieur à 2,5 uSv/h lorsque la source est stockée à l'intérieur de l'appareil.
 2. L'appareil doit contenir une source unique de ^{192}Ir d'une activité de ~10 Ci.
 3. L'appareil doit permettre d'acheminer la source à travers de multiples guides vers des points extérieurs dans l'espace. Cela comprend l'acheminement par un tube de transfert à extrémité ouverte.
 4. L'appareil doit être capable de délivrer la source à des positions nominales comprises entre 80 cm et 150 cm (telles que définies par le système de coordonnées de l'appareil).

5. La précision absolue du positionnement de la source le long d'un cathéter doit être meilleur que $\pm 1,0$ mm (pour les positions de la source dans la plage de 80 cm à 150 cm). La répétabilité des mesures pour la même position doit être de $\pm 0,5$ mm.
6. L'appareil électronique à projecteur doit être intégré au système de verrouillage de la radioprotection du laboratoire.
7. Le logiciel de contrôle (commandé depuis l'extérieur de la salle d'irradiation) doit permettre de sélectionner le canal d'administration, la distance parcourue le long du cathéter et le temps d'exposition (jusqu'à ~1000 s).
8. L'appareil doit être chargé d'une source de ^{192}Ir de pleine activité lors de l'installation et le premier rechargement doit être effectué au cours du 11^e mois du contrat (c'est-à-dire 11 mois après l'installation et l'acceptation).

4. Applicabilité des accords commerciaux au marché

Ce marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- *Accord de libre-échange canadien (ALEC)*
- *Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)*
- *Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCO)*
- *Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)*
- *Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)*
- *Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECP)*
- *Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)*

5. Justification du recours à un fournisseur présélectionné

Le fournisseur présélectionné dispose de solutions spécialisées répondant aux besoins spécifiques de l'Institut national de métrologie du Canada. Les connaissances et l'expertise acquises au fil des années de collaboration avec les institutions dans le domaine de la métrologie mondiale le rendent unique parmi le petit nombre de fournisseurs possibles du type d'équipement proposé. Le fournisseur présélectionné est le seul fournisseur potentiel qui possède une vaste expérience de ce type de mise en œuvre non standard et, par conséquent, le seul capable de répondre aux besoins de l'Institut national de métrologie du Canada.

6. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée (sont invoquées) pour cet achat : 6 (d) – « Une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

7. Exclusions ou raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité

Les exclusions ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité ci-dessous sont invoquées en vertu des accords suivants :

- a. Accord de libre-échange canadien (ALEC), sous-alinéa 513 (1) b) (iii) : il n'existe pas de concurrence pour des raisons techniques;
- b. Accord de libre-échange Canada-Chili, alinéa Kbis-16 (2) c) : soit nécessaires à la protection de la propriété intellectuelle;
- c. Accord de libre-échange Canada-Colombie, sous alinéa 1409 (1) b) (iii) : il n'existe pas de concurrence pour des raisons techniques;
- d. Accord de libre-échange Canada-Honduras, sous alinéa 17.11 (2) b) (iii) : il n'existe pas de concurrence pour des raisons techniques;
- e. Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC) renvoyant au Protocole de l'OMC portant sur l'amendement de l'AMP, sous-alinéa XIII (1) b) (iii) : il n'existe pas de concurrence pour des raisons techniques;
- f. Accord de libre-échange Canada-Panama, sous alinéa 16.10 (1) b) (iii) : il n'existe pas de concurrence pour des raisons techniques;
- g. Accord de libre-échange Canada-Pérou, sous alinéa 1409 (1) b) (iii) : il n'existe pas de concurrence pour des raisons techniques.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

- Le système doit être livré le 28 mars 2024.

9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat est de *150 000,00* \$ (les taxes applicables sont en sus).

10. Nom et adresse du fournisseur présélectionné

Elekta Ltd
200-2050, rue Bleury
Montréal (Québec) H3A 2J5
Canada

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens ou les services ou à exécuter les travaux de construction décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans le présent avis au plus tard à la date de clôture précisée dans le présent avis. De plus, l'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

La date et l'heure de clôture pour la réception des énoncés des capacités sont le 13 février 2024, à 14 h, heure de l'Est (HE).

13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être présentés à la personne-ressource suivante :

Stéphane Lajoie
Agent principal de négociation des marchés
Courriel : stephane.lajoie@nrc-cnrc.gc.ca